

2019_CT2_191

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - Attribution d'une subvention à l'association "Startup Aix-Marseille" en vue de l'organisation sur le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée du 17ème "Startup Weekend Aix-Marseille" - Approbation d'une convention

Le 9 mai 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 3 mai 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – AMIEL Michel donne pouvoir à MANCEL Joël – AUGÉY Dominique donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CESARI Martine donne pouvoir à FREGEAC Olivier – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François donne pouvoir à BONTHOUX Odile – DELAVET Christian donne pouvoir à MERCIER Arnaud – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – FILIPPI Claude donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – LHEN Hélène donne pouvoir à GOUIRAND Daniel – MALAUZAT Irène donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à PRIMO Yveline – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à RENAUDIN Michel – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BOUDON Jacques – PELLENC Roger donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à TAULAN Francis – PIZOT Roger donne pouvoir à RAMOND Bernard – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SLISSA Monique donne pouvoir à GERARD Jacky – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à DI CARO Sylvaine

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALLIOTTE Sophie – BORELLI Christian – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte – GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – MERGER Reine – MORBELLI Pascale – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – TERME Françoise – YDÉ Marcel

Secrétaire de séance : Nadia TRAINAR

Monsieur Philippe de SAINTDO donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20190509-2019_CT2_191- DE Date de télétransmission : 22/05/2019 Date de réception préfecture : 22/05/2019

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi

Interventions économiques

■ Séance du 9 mai 2019

05_2_07

■ Attribution d'une subvention à l'association "Startup Aix-Marseille" en vue de l'organisation sur le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée du 17ème "Startup Weekend Aix-Marseille" - Approbation d'une convention

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

“Startup Weekend” est le plus important mouvement mondial dédié à la création de start-up et à la culture de l'entrepreneuriat. Il se concrétise par l'organisation de manifestations se déroulant durant les week-ends, lors desquelles des aspirants entrepreneurs viennent proposer ou participer à des projets d'entreprises encore embryonnaires et faire en sorte que ces derniers évoluent durant 54 heures au stade de potentielles start-up.

Chaque année, plus de 1400 « Startup Weekend » sont organisés dans le monde au sein de plus de 200 pays. En Europe, 500 éditions sont organisées et la France en comptabilise près de 50, localisées dans les Métropoles les plus engagées dans la promotion de l'entrepreneuriat.

Depuis 2010, date de l'organisation du premier « Startup Weekend » sur le territoire métropolitain, 16 éditions réparties entre les villes d'Aix-en-Provence et Marseille ont déjà été organisées.

Historiquement, les éditions de Marseille se déroulent au sein du campus de KEDGE Business School à Luminy, alors que l'édition d'Aix-en-Provence se déroule sur le territoire du Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée. Celles-ci ont permis à plus de 1 500 participants de travailler à la réalisation de projets entrepreneuriaux et à 40 start-up de voir le jour.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190509-2019_CT2_191-
DE
Date de télétransmission : 22/05/2019
Date de réception préfecture : 22/05/2019

Mais au-delà d'être un formidable outil d'aide à la création d'entreprises, « Startup Weekend » est également un élément fort d'attractivité et de promotion du territoire. En effet, à travers leur organisation, ces événements révèlent aux yeux de la communauté d'aspirants entrepreneurs le dynamisme des écosystèmes territoriaux en faveur de l'entrepreneuriat.

Il convient à ce titre de noter que depuis 2014, date du premier Startup Weekend organisé à Aix-en-Provence, 6 lauréats sont venus localiser leurs jeunes entreprises sur le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée. Parmi ces 6 entreprises - Erylon, Wexup, Sonora Labs, GéoSentinel, Smartembed et ICPS- il convient de noter que 3 ne proviennent pas à l'origine du département des Bouches-du-Rhône.

Aussi, afin d'accueillir et de bénéficier de l'organisation d'une nouvelle édition de « Startup Weekend » sur son territoire, le Territoire du Pays d'Aix, à travers la Direction du Technopôle de l'Arbois souhaite allouer une subvention à l'association « Startup Aix-Marseille » ; organisation non gouvernementale en charge de l'organisation sur le territoire métropolitain de cet événement.

Sachant que le coût global de l'organisation de l'édition d'Aix-en-Provence est d'environ 54 000€ TTC (cf. budget ci-après), le Conseil de Territoire du Pays d'Aix propose de poursuivre cette année encore son soutien à cet événement en allouant une aide de 15 000€ TTC à l'association « Startup Aix-Marseille ».

Le budget prévisionnel de l'organisation de l'édition « Pays d'Aix » du Startup Weekend Aix-Marseille 2019 est le suivant :

Dépenses en euro			Recettes en euro		
611	Prestation de services	10 000	70	Ventes de places	4 000
6135	Locations mobilières	1 500	74	Subventions Métropole AMP	20 000
6228	Rémunération d'intermédiaires	11 000	75	Sponsors privés	12 000
6256	Déplacements	3 500			
6257	Frais de repas	10 000			
TOTAL		54 000	TOTAL		54 000

La convention jointe en annexe détaille le cadre du versement de cette subvention dont les fonds seront alloués par la Direction du Technopôle de l'Arbois qui a inscrit ces lignes de dépenses sur son budget de fonctionnement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
 - La délibération HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 07 avril 2016 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Métropole ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement économique, Emploi et Agriculture du 11 avril 2019.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'accueil de la 17ème édition de Startup Weekend Aix-Marseille sur le site du Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée.

Article 2 :

Est attribuée une subvention de 15 000 € à l'association « Startup Aix-Marseille ».

Article 3 :

Est approuvée la convention à conclure avec l'association « Startup Aix-Marseille ».

Article 4 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer la convention et tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Article 5 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget 2019 sur l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section de fonctionnement : chapitre 65 nature 65748 fonction 61.

**Convention de collaboration entre
La Métropole Aix Marseille Provence/Territoire du Pays d'Aix et
l'Association Startup Aix-Marseille**

ENTRE :

- **La Métropole Aix-Marseille Provence - Territoire du Pays d'Aix**, représentée par sa Direction du Technopôle de l'Arbois, dont le siège social est situé au Conseil de Territoire du Pays d'Aix Hôtel de Boades 8 Place Jeanne d'Arc CS 40 686 13626 AIX EN PROVENCE, en la personne de Monsieur Roger PELLENC, Premier Vice-Président du Conseil de territoire du Pays d'Aix dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après désignée « le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée »,

D'UNE PART,

ET

- **L'Association Startup Aix-Marseille**, Association à but non lucratif, régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, dont le siège social est situé à Aix en Provence, Domaine du Petit Arbois Avenue Louis Philibert 13857 Aix en Provence Cedex 3, représentée par Monsieur Pierre BROCA, Président dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après désignée "Startup Aix-Marseille",

D'AUTRE PART,

AYANT ETE PREALABLEMENT EXPOSE :

Que :

Conduit par Territoire du Pays d'Aix, le Technopôle de l'Environnement Arbois-Méditerranée est un projet d'aménagement et de développement économique du territoire tourné vers la création d'innovations et de startup dans le domaine de l'environnement.

L'une des vocations du Technopôle est de contribuer au développement et à la diffusion de la culture de l'entrepreneuriat.

Dans le cadre de ses actions d'animation, la Direction du Technopôle de l'Arbois se doit de proposer des actions nouvelles et de qualité qui différencient et singularisent le Technopôle de l'Environnement Arbois-Méditerranée et le faire mieux connaître des créateurs d'entreprises.

En outre, dans le cadre de ses actions de prospection, la Direction du Technopôle de l'Arbois se doit d'innover dans sa recherche de startup en sensibilisant et attirant sur le Technopôle des porteurs de projets nouveaux.

C'est en ce sens que la Direction du Technopôle de l'Arbois soutien depuis 2014 l'organisation de Startup Weekend sur son territoire.

Que :

L'association Startup Aix-Marseille, composée uniquement de bénévoles, a pour vocation d'organiser sur le territoire métropolitain 2 éditions par an de Startup Weekend.

Un Startup Weekend est un événement qui fédère 80 à 120 participants, dont le profil est sélectionné par tiers entre "designers", "développeurs informatique" et "généralistes". Parmi les participants, 1/4 en moyenne viennent présenter des idées de création de Startup. Leurs idées, présentée le vendredi soir en 60 secondes, sont soumises au vote du public et le cas échéant retenues pour être travaillées en équipe (constituées de participants) durant le weekend. Après 54 heures de travail, les équipes, qui auront été encadrées par des mentors spécialisés, présentent leur projet de Startup devant un jury composé de personnalités du monde économique qui établiront le classement final.

Startup Weekend c'est un moment où les participants pourront en un week-end goûter à toutes les émotions de la création d'entreprises et aller effectivement plus loin ensemble s'ils le décident.

A titre d'information, "Startup Weekend" est le plus grand mouvement mondial dédié à la culture de l'entrepreneuriat et la création de Startup. Plus de 1400 événements se déroulent dans le monde chaque année, dont 500 en Europe et 50 en France.

Depuis octobre 2010, date de l'organisation de la première édition de Startup Weekend sur le territoire Aix-Marseille, 16 Startup Weekend ont été organisés. Près de 1600 participants ont pu travailler ensemble et 40 startups ont été créées.

EN CONSEQUENCE DE QUOI, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la Convention

Dans le cadre de ses actions de promotion et de sensibilisation à la culture de l'entrepreneuriat, le Territoire du Pays d'Aix organise sur le Technopôle de l'Arbois de nombreuses rencontres sur la thématique de l'innovation et de l'entrepreneuriat.

Lieux de partage d'informations, de création de contacts et de démonstration des savoir-faire et des technologies, ces manifestations ont pour but de diffuser la culture d'entreprendre.

En ce sens, et depuis 2014, le Technopôle de l'Environnement Arbois-Méditerranée accueille l'édition "Pays d'Aix" du Startup Weekend Aix-Marseille.

Evènement devenu incontournable, pour le Territoire du Pays d'Aix et ses partenaires, cette manifestation fédère les acteurs de l'accompagnement d'entreprises autour de 80 participants venus pour l'occasion de toute la France.

Au regard de ces éléments, l'objet de la présente convention est de permettre l'organisation sur le territoire du Technopôle de l'Environnement Arbois-Méditerranée de l'édition 2019 du Startup Weekend Aix-Marseille.

Article 2 : Conditions générales

Le Territoire du Pays d'Aix autorise l'organisation d'une manifestation, intitulée « STARTUP WEEKEND » sur le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée. Cette manifestation se déroulera entre le mois de mai et juin 2019.

La présente convention vise par ailleurs à encadrer le versement d'une subvention attribuée par le Territoire du Pays d'Aix à l'association Startup Aix-Marseille permettant la réalisation de la 17ème édition se déroulant sur le territoire.

Article 3 : Durée

Les présentes sont conclues pour l'édition 2019 du Startup Weekend Aix-Marseille qui se déroulera entre les mois de mai et de juin 2019.

Cette convention ne peut être reconduite tacitement. Tout renouvellement ou prolongation éventuelle du partenariat fera l'objet d'une nouvelle convention. La cessation des relations contractuelles ne met pas fin aux obligations relatives à la propriété intellectuelle et à la confidentialité.

Article 4 : Obligations de l'association Startup Aix-Marseille

L'association Startup Aix-Marseille s'engage à organiser la prochaine édition du Startup Weekend Aix-Marseille sur le territoire du Technopôle de l'Environnement Arbois-Méditerranée.

L'association sera le maître d'ouvrage de l'organisation et se chargera en partenariat avec la Direction du Technopôle de l'Arbois de la logistique, de la commercialisation, de la promotion, des animations préparatoires et du bon déroulé du week-end.

L'association devra mettre en œuvre les méthodes de vente et de services auprès des participants dans le respect des règles commerciales en vigueur.

Article 5 : Obligations matérielles du Territoire du Pays d'Aix

Le Territoire du Pays d'Aix s'engage à travers la Direction du Technopôle de l'Arbois à travailler aux côtés des organisateurs de l'évènement pour en faire une réussite. En ce sens, elle s'engage à promouvoir cette nouvelle édition de Startup Weekend Aix-Marseille et de mobiliser ses agents pour encadrer et accompagner sa réussite, tant d'un point de vue organisationnel (recherche de coach, jury...) que logistique.

De plus, le Territoire du Pays d'Aix s'engage à travers la Direction du Technopôle de l'Arbois à mobiliser ses partenaires et son réseau professionnel pour la promotion de la manifestation et la diffusion de l'information.

Article 6 : Obligations financières du Territoire du Pays d'Aix

Le Territoire du Pays d'Aix participera à travers la Direction du Technopôle de l'Arbois à l'équilibre global de l'opération au titre du versement d'une subvention d'un montant de 15 000€ (quinze mille euros) en deux parties :

- la première part de 10 000€ (dix mille euros) payable par avance à la signature de la présente convention
- la deuxième part de 5000€ (cinq mille euros) payable à l'issue du Startup weekend Aix-Marseille sur la base de la présente convention, du bilan financier et du bilan de l'évènement.

Article 7 : Mode de financement de l'opération

L'association Startup Aix-Marseille sera en charge de collecter les fonds et d'assurer les dépenses liées au bon déroulement du Startup Weekend et dans ce cadre collectera les divers sponsors institutionnels ou privés. Elle assurera en outre le risque financier de cette activité.

Article 8 : Partenariat au bénéfice du Territoire du Pays d'Aix et de la Direction du Technopôle de l'Arbois

A travers la participation et le soutien du Territoire du Pays d'Aix, l'association Startup Aix-Marseille s'engage à :

- Mettre le logo du Territoire du Pays d'Aix et du du Technopôle de l'Arbois sur le site Internet ainsi que sur les présentations des Startup Weekend Aix-Marseille
- Mettre le logo du Territoire du Pays d'Aix et de la Direction du Technopôle de l'Arbois sur tous les écrans TV durant le week-end
- Donner la possibilité au Territoire du Pays d'Aix de distribuer des goodies
- Mettre le logo du Territoire du Pays d'Aix et du Technopôle de l'Arbois en bandeau dans la retransmission Youtube en direct sur Internet
- Mettre le logo du Territoire du Pays d'Aix et du Technopôle de l'Arbois sur les tee-shirts présents dans les welcome-pack

- Mettre le logo du Territoire du Pays d'Aix et du Technopôle de l'Arbois sur les kakémonos promotionnels
- Donner la possibilité au Territoire du Pays d'Aix de présenter sur scène leurs actions en matière de développement de l'entrepreneuriat durant 5 minutes
- Donner la possibilité au Territoire du Pays d'Aix de désigner une de ses représentant comme membre du jury

Article 9 : Résiliation

Le Territoire du Pays d'Aix se réserve la faculté de résilier le contrat de plein droit, à tout moment, sans que l'association Startup Aix-Marseille ne puisse prétendre à aucune indemnité :

- En cas d'inexécution d'une clause contractuelle quelle qu'elle soit
- En cas de dissolution anticipée ou de cessation des paiements de l'association Startup Aix-Marseille
- En cas de changement des représentants légaux ou administrateurs de l'association Startup Aix-Marseille
- En cas de disparition de la manifestation Startup Weekend 2019

L'association Startup Aix-Marseille se réserve la faculté de résilier le contrat de plein droit, à tout moment, en cas d'inexécution des clauses contractuelles décrites dans la présente convention.

Article 10 : Attribution de juridiction

En cas de litige relatif à l'exécution du présent contrat ou à quelque titre que ce soit de Territoire du Pays d'Aix et de l'association Startup Aix-Marseille, les juridictions administratives seront seules compétentes.

Pour l'exécution des présentes, les Parties font élection de domicile aux adresses figurant en en-tête des présentes.

Fait à Aix en Provence, le

, en 3 exemplaires originaux.

La Métropole Aix-Marseille Provence - Territoire du Pays d'Aix	L'association Startup Aix-Marseille
Monsieur Roger PELLENC Premier Vice-Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix	M. Théo DEVIGNES Président

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190509-2019_CT2_191-DE
Date de télétransmission : 22/05/2019
Date de réception préfecture : 22/05/2019

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - Attribution d'une subvention à l'association "Startup Aix-Marseille" en vue de l'organisation sur le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée du 17ème "Startup Weekend Aix-Marseille" - Approbation d'une convention

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	71
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	71
Majorité absolue	36
Pour	71
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 15 MAI 2019

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190509-2019_CT2_191-
DE
Date de télétransmission : 22/05/2019
Date de réception préfecture : 22/05/2019